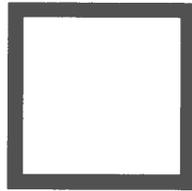


Dépôt :

Joëlle WELFRING, *déi gréng*

Luxembourg, le 25 juin 2025



MOTION

Relative à l'égalité de traitement entre les équipes féminines, masculines et de jeunes dans le football

La Chambre des Député.e.s,

- Considérant la gestion controversée par la Fédération Luxembourgeoise de Football (FLF) liée à la sélection en équipe nationale d'un joueur condamné pour violences ;
- Considérant que cette gestion de la FLF a suscité de vives réactions publiques, politiques et médiatiques et qu'elle a terni l'image de la FLF ;
- Considérant que le ministre des Sports a annoncé la suspension de la subvention liée au « Nation Branding », en raison de l'atteinte à l'image du sport luxembourgeois ;
- Rappelant les voix critiques qui se sont fait entendre récemment quant au manque de reconnaissance institutionnelle envers les performances de l'équipe nationale féminine de football ;
- Rappelant l'importance d'assurer une égalité de traitement entre les équipes nationales masculines, féminines et de jeunes, tant en matière de soutien apporté que d'exigences éthiques, et que les manquements observés dans la gestion de l'équipe masculine ne doivent en aucun cas pénaliser les autres équipes ;
- Rappelant les inégalités apparentes entre les équipes nationales masculines et féminines, notamment en matière d'indemnisation, d'accès au Stade de Luxembourg, d'équipement, de visibilité médiatique et de reconnaissance institutionnelle ;
- Considérant que ces éléments soulèvent des questions par rapport à la gouvernance interne de la FLF ;

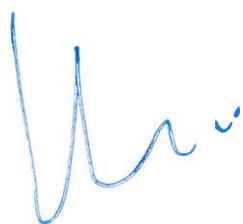
invite le Gouvernement à :

- Assurer une différenciation claire et effective dans la mise en œuvre des mécanismes de responsabilisation décidés récemment par le ministre des Sports, afin que les

équipes nationales féminines et de jeunes ne soient pas impactées par des sanctions ou suspensions visant la gestion de l'équipe masculine ;

- De manière générale, veiller à ce qu'aucune sanction, conditionnalité ou suspension imposée à la FLF ne porte atteinte de manière injuste aux programmes, budgets ou soutiens destinés au football féminin ou au développement des jeunes, que ce soit de la part du gouvernement ou de la FLF ;
- Commanditer une évaluation indépendante des pratiques de gouvernance de la FLF, en mettant un accent particulier sur le respect de l'égalité entre les sexes, la transparence budgétaire, les processus de sélection, et l'allocation des ressources entre les différentes équipes.

Signatures :



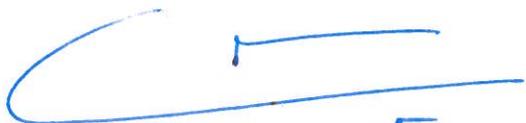
Joëlle Wolfring



Marc Baum



TAINA BOFFENSTINE



Sven CLEMENT